

# Visite officielle à la Caf de la Somme

A l'occasion des 80 ans de la Sécurité Sociale  
et du lancement de la solidarité à la source

Salle de presse en ligne



13 mars 2025

DOSSIER DE PRESSE



# Sommaire

1

Invitation Presse

2

Nos chiffres clés

3

Les 80 ans de la  
Sécurité Sociale

4

Réforme de la  
solidarité à la source

# Invitation presse

---

A l'occasion de l'année des 80 ans de la Sécurité sociale et du lancement de la Solidarité à la source, la Caf de la Somme accueille, ce jeudi 13 mars 2025 :

- Pierre Pribille, Directeur Général de la Sécurité sociale
- Jean-Benoît Dujol, Directeur Général de la Cohésion sociale
- Nicolas Grivel, Directeur Général de la Cnaf

Pour cela, nous organisons un temps d'échange presse avec les Directeurs Généraux, le 13/03/2025 de 11h45 à 12h15.

# Nos chiffres clés 2024



**123 320**  
foyers allocataires

## DANS LA SOMME

**772**  
Communes

**17**  
EPCI

**+ de 250 000**  
personnes couvertes par la  
Caf de la Somme

Pour répondre aux besoins de nos allocataires, nous avons versé :

**815 millions d'€**  
au titre des  
prestations légales

**42 millions d'€**  
au titre de  
l'action sociale

**15 754**  
foyers bénéficiaires  
du RSA

**44 992**  
foyers bénéficiaires  
de la Prime d'activité

## DES SALARIÉS AU SERVICE DES ALLOCATAIRES ET DES PARTENAIRES



> La Caf de la Somme compte **352 salariés**  
Parmi ces salariés **310** en CDI.

> Près d'une centaine de CDD par an.

# LA CAF UN ENJEU HUMAIN, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

## Répartition des populations des foyers allocataires de la Caf de la Somme



**43,8 %**  
de familles



**14,4 %**  
de familles  
monoparentales



**6,5 %**  
de travailleurs  
non-salariés



**19,4 %**  
situations précaires



**12,4 %**  
bénéficiaires de  
l'allocation adulte  
handicapé



**19,1 %**  
bénéficiaires d'aides  
au logement  
uniquement



**3,5 %**  
bénéficiaires de Rsa  
uniquement



**18 %**  
bénéficiaires de Ppa  
uniquement

# Les 80 ans de la Sécurité sociale

## SÉCURITÉ SOCIALE : CITOYENNE ET SOLIDAIRE DEPUIS 80 ANS

Octobre 2025 marquera le 80e anniversaire de la Sécurité sociale.

Dès sa création en 1945, le système de Sécurité sociale a été pensé afin de permettre à la société et à l'ensemble de celles et ceux qui la constituent de **faire face aux incertitudes du lendemain**.

Solidaire, elle agit notamment auprès des plus vulnérables afin qu'ils puissent rester des citoyens à part entière.

La «Sécu» fait partie intégrante de la vie quotidienne de tous, en apportant **protection et soutien tout au long de la vie** face aux principaux risques de l'existence : charges familiales, accident du travail, maladie, vieillesse, dépendance.

## FOCUS SUR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

### Quelques dates clés :

- 1946 : la loi du 22 août intègre les prestations familiales dans le régime général.
- 17 octobre 1946 : **[la vie de la Caf de la Somme]** Création juridique de la Caf de la Somme
- 1948 : création de l'Allocation de logement à caractère familial (ALF).
- Début des années 60 : **[la vie de la Caf de la Somme]** développement du service social familial, les colonies de vacances, création d'un lactarium.
- 1963 : création de l'Allocation d'éducation spéciale (AES).
- 1970 : **[la vie de la Caf de la Somme]** la Caisse s'équipe pour la première fois d'un ordinateur
- 1971 : création des premières Allocations logement à caractère social (ALS)
- 1974 : Création de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- 1975 : Création de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- 1976 : création de l'Allocation parent isolé (API)
- 1977 : création de l'Aide personnalisée au logement (APL)
- 1978 : création du Complément familial



**Citoyenne et solidaire  
depuis 80 ans.**

**Protectrice, solidaire et universelle**, la Sécurité sociale porte en elle **des progrès sociaux incontestables** : hausse de l'espérance de vie à la naissance et en bonne santé, réduction de la pauvreté, sentiment de sécurité aux travailleurs...

- 1981 : **[la vie de la Caf de la Somme]** la Caf de la Somme s'installe au 9 bd Maignan Larivière à Amiens
- 1982 - 1984 et 1985 : création de l'Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF), puis de l'Allocation de soutien familial (ASF) et enfin de l'Allocation pour jeunes enfants (AJPE) et de l'Allocation parentale d'éducation (APE).
- 1986 : création de l'Allocation de garde d'enfant à domicile (Aged)
- 1988 : création du Revenu minimum d'insertion (Rmi)
- 1999 : création du site caf.fr
- 2004 : mise en place du Revenu minimum d'activité (Rma) et de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), prime à la naissance, allocation de base, complément d'activité et complément de libre choix du mode de garde.
- 2005 : réforme des prestations pour les personnes handicapés
- 2009 : création du Revenu de solidarité active (Rsa)
- 2016 : Mise en place de la Prime d'activité
- 2021 : réforme de l'allocation logement
- 2025 : Solidarité à la source

# La solidarité à la source

## LA CAF SIMPLIFIE LA DÉCLARATION DE RESSOURCES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

Après avoir été expérimentée dans 5 Caf depuis octobre 2024, la réforme de la solidarité à la source est étendue à l'ensemble des Caf depuis le 1er mars 2025.

### POUR LA CAF DE LA SOMME

**24 622 des bénéficiaires samariens** ont reçu leur nouveau formulaire prérempli de déclaration de ressources trimestrielles en mars.

Plus faciles, plus fiables, il permet le calcul du montant des aides adapté au plus près de la situation des allocataires limitant ainsi le risque d'erreur.

**Une étape décisive de la «solidarité à la source» qui montre l'engagement de la Caf à faciliter et simplifier les démarches de ses allocataires**, ainsi que de lutter contre le non-recours aux droits, en facilitant l'accès au Revenu de Solidarité Active (RSA) et à la prime d'activité. Cette réforme vise à simplifier les démarches administratives et à sécuriser les revenus des foyers les plus modestes.

## LA DÉCLARATION DE RESSOURCES TRIMESTRIELLES PRÉREMPLIE

Les démarches pour obtenir le Rsa et la prime d'activité sont souvent complexes, avec un risque élevé d'erreurs dans les déclarations trimestrielles de ressources. Cette complexité engendre une instabilité des revenus pour des allocataires déjà fragilisés. La Solidarité à la source propose des formulaires de déclaration de ressources préremplis, basés sur les données transmises par les employeurs et les organismes de protection sociale (Assurance maladie, France Travail, caisses de retraites, etc.).

**RSA, prime d'activité : vérifiez, validez... C'est déclaré !**

### CE QUI CHANGE

- **La période des revenus à déclarer**

Désormais, elle inclut les 4e, 3e et 2e mois avant la déclaration, et non plus les trois mois précédant. Par exemple, pour une déclaration en avril, les allocataires doivent déclarer leur revenus de décembre 2024, janvier 2025 et février 2025.

> Le mode de calcul et les ressources prises en compte restent les mêmes.

L'allocataire doit toujours signaler rapidement tout changement de sa situation familiale ou professionnelle, pour que ses droits soient adaptés le plus tôt : il ne doit pas attendre sa déclaration de ressources.

Tout savoir sur  
la solidarité à la source



**CONTACT PRESSE**

Emma Rucart

06 29 02 97 19

[emma.rucart@caf80.caf.fr](mailto:emma.rucart@caf80.caf.fr)